

DISPOSITIF D'ASSISTANCE SPECIFIQUE POUR LA NUMERISATION DES ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉS

Session 2024

Dans le cadre de la mise en place des épreuves écrites de spécialités et des opérations de numérisation associées au traitement des copies, un dispositif d'assistance spécifique est mis en place, en partenariat avec les 3 académies pour assister les EPLE durant la période de numérisation

1. Contacts en cas de difficulté durant la numérisation

1.1 Difficultés techniques : assistances académiques

Rectorat de PARIS	Rectorat de CRETEIL	Rectorat de VERSAILLES
	Assistance Portail "Assistance PASS" accessible depuis le portail accessible depuis le portail ARENA, domaine "Support et assistance"	
Assistance URL : https://assistance.ac-paris.fr	EPLE via réseau administratif https://sconet.in.ac-creteil.fr	EPLE via réseau administratif https://intranet.in.ac-versailles.fr
	Etablissements publics et privés sous contrat https://externet.ac-creteil.fr	Etablissements publics et privés sous contrat https://id.ac-versailles.fr
	En cas extrême de dysfonctionnement du portail PASS	
Assistance TEL : 01 40 32 34 70	Assistance TEL : 01 30 83 43 00	Assistance TEL : 01 30 83 43 00
Assistance spéciale SANTORIN : 01 44 62 35 70	Assistance spéciale SANTORIN : 01 57 02 68 91	Assistance spéciale SANTORIN : 01 30 83 48 03

1.2 Difficultés sur l'application SANTORIN : assistance SIEC

Assistance spéciale SANTORIN : 01 49 12 23 45.

ATTENTION : Les numéros de téléphones d'assistance spéciale SANTORIN ne seront actifs que pour la période de numérisation.

2. Plan de secours et mode opératoire

Afin d'assister les EPLE de la façon la plus opérationnelle, un plan de secours est mis en place pour permettre aux établissements qui en ont besoin de faire appel à un établissement de secours ou à un établissement disposant de deux scanners.

Ce dispositif mis en place depuis plusieurs années est réactivé selon les mêmes modalités.